



Photo // Maxime Daigle, studio E



22 MARS 2021

CONSIGNES SANITAIRES ET PROTOCOLES EN VIGUEUR

Dans le contexte actuel où nous devons tous redoubler de prudence, le respect des mesures sanitaires contribue à la sécurité de notre communauté et au maintien des activités de la Maison pour la danse. Vous êtes responsable de transmettre ces consignes à tous les membres de votre équipe.

Nous comptons sur votre collaboration!

IMPORTANT

En vous présentant à la Maison pour la danse ou en effectuant une location, vous vous engagez à :

Répondre négativement aux questions suivantes :

- Avez-vous l'un des symptômes suivants : toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat?
- Revenez-vous d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de 2 semaines?
- Avez-vous été en contact direct avec une personne atteinte de la COVID-19?

Si vous ou l'un-e de vos collègues répondez positivement à l'une de ces questions, veuillez ne pas vous présenter à la Maison pour la danse et composer la ligne COVID-19 au 418 644-4545. Si vous commencez à ressentir des symptômes sur les lieux, **veuillez en aviser un membre du personnel de la Maison pour la danse et quitter.**

- Respecter les mesures et protocoles exigés par la Maison pour la danse;
- Conserver une liste à jour des visiteur·euse·s et participant·e·s pour chacune de vos activités à la Maison pour la danse (location de studio, travail dans les bureaux, etc.).

PLANIFICATION D'UNE LOCATION

Heures d'ouverture de la Maison pour la danse

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

- De jour en semaine, **un minimum de 3 heures de location est requis** (un bloc le matin ou un en après-midi);
- **Aucune location entre 12 h et 13 h** pour permettre la désinfection, sauf pour les réservations de 5 heures et plus;
- Pour une location les soirs et fins de semaine, communiquez avec studio@maisonpourladanse.ca;
- Aucun équipement d'entraînement disponible;
- L'équipement technique est disponible sur demande (\$);
- Des frais de nettoyage seront chargés pour l'utilisation du matériel suivant :
 - 5 chaises et plus, 0,75 \$/ch
 - 2 tables et plus, 1,00 \$/ch
- Les tarifs actuels en vigueur sont appliqués.

JAUGE PAR STUDIO POUR LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

- La jauge indiquée inclut toute personne présente en studio;
- **La capacité recommandée** (9m²/personne) permet de conserver au moins 2 mètres de distance entre les danseurs en mouvement;
- **La capacité maximale** (4m²/personne) est idéale pour un groupe qui bouge moins ou qui est assis. Pour cette jauge, un périmètre de sécurité de 2 mètres a été calculé aux pourtours du studio, afin de permettre aux usagers de sortir en respectant la distanciation;

STUDIO	JAUGE RECOMMANDÉE Permet du mouvement (9m ² / pers.)	JAUGE MAXIMALE En formule assise (4m ² /pers.)	TOILETTE ATTIRÉE
Studio Desjardins 33 x 41 (1353 pi ²) sans le gradin	14	25	Rez-de chaussée
Studio B 35 x 27 (945 pi ²)	10	16	
Studio C 47 x 37 (1739 pi ²)	18	25	Vestiaire-loge, 1 ^{er} étage
Studio D 44 x 40 (1760 pi ²)	17	25	À gauche de l'ascenseur, 2 ^e étage
Studio E 34 x 27 (918 pi ²)	9	16	
Studio F 27 x 36 (972 pi ²)	10	17	
Salle de conférence (écolier ou conférence)	7		Vestiaire-loge, 1 ^{er} étage

CONSIGNES DANS LA MAISON POUR LA DANSE

À L'ARRIVÉE

- Se présenter **au maximum 5 minutes** avant le début de la location;
- S'assurer de porter un masque en tout temps dans les espaces communs;
- Se laver les mains avec le désinfectant disponible à l'accueil;
- Si ce n'est déjà fait, procéder au paiement (préférentiellement par carte);
- Enlever ses bottes ou ses chaussures de ville.

DANS LES ESPACES COMMUNS

- S'assurer de porter un masque en tout temps;
- Respecter le sens de circulation indiqué par les flèches;
- Limiter les sorties et déplacements au strict minimum;
- Maintenir une distance d'au minimum 2 mètres dans toutes les aires de circulation;
- Ne pas utiliser les abreuvoirs : seules les stations de remplissage de gourdes sont accessibles;
- **Espaces communs et bistro non accessibles;**
- Vestiaires et casiers non accessibles;
- **Utiliser la toilette attitrée à votre studio ou espace de travail** (voir le tableau de la jauge des studios ci-dessus ou les indications sur la porte de chaque toilette).

EN STUDIO

Il est de votre responsabilité de respecter les règles établies par la CNESST en lien avec votre pratique. En voici un extrait :

Artiste en danse (professionnel)

- « Les artistes œuvrant sur plus d'un projet doivent se tenir à au moins 2 mètres les uns des autres s'ils ne portent pas de **masque de procédure ni de lunettes de protection**;
- Les artistes peuvent être à au moins un mètre des autres personnes, sans masque de procédure ni protection oculaire, s'ils travaillent sur un seul numéro ou spectacle et forment une équipe stable de moins de 10 personnes;
- Pour une période n'excédant pas 15 minutes par jour, de façon cumulative, ces artistes peuvent être à moins d'un mètre, sans masque de procédure ni protection oculaire. Les contacts physiques entre deux artistes impliquant des contacts avec les parties du visage ne sont pas autorisés ;
- Lorsque les artistes seront à moins d'un mètre moins de 15 minutes sans protection, l'employeur doit tenir un registre contenant l'information suivante : dates et lieux des numéros ou des spectacles, nom des travailleurs concernés. »

Version intégrale : [Trousse d'outils pour le secteur des arts de la scène, les salles de spectacle et les cinémas](#)

Activités de loisirs

- Les activités sont permises à l'intérieur en solo, en duo ou entre occupants d'une même résidence;
- **À partir du 26 mars 2021**, les activités organisées sont permises avec un maximum de 8 personnes par groupe. Le groupe doit obligatoirement être accompagné d'une personne responsable de l'encadrement;
- À ce jour, les règles encadrant le port du masque en studio lors d'activités de loisirs ne sont pas encore claires. Dans le doute, il est suggéré d'appliquer les règles de façon plus stricte et de demander à vos participant.es le port du masque en tout temps;
- Les activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale;
- Pour plus d'information selon le palier d'alerte en vigueur, visitez le quebec.ca.

Désinfection des studios

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 (plages horaires des professionnels.les) :**
La désinfection des planchers et des points de contact est effectuée par l'équipe de la Maison pour la danse.
- **Du lundi au vendredi après 16h30 et la fin de semaine (plages horaires loisirs) :**
L'utilisateur est responsable de désinfecter le plancher et les points de contact avant chaque utilisation du studio.
- **Entre la dernière plage horaire occupée par un.e professionnel.le et la première occupation de loisirs :**
La désinfection des planchers et des points de contact est effectuée par l'équipe de la Maison pour la danse.

Repas en studio

Lors d'une réservation **de plus de 5 heures**, il est possible de manger dans votre studio selon certaines conditions :

- Repas froid uniquement, pas d'utilisation de micro-ondes ni de frigo;
- Utiliser le balai disponible sur chaque étage au besoin;
- Aucune table ni chaise ne seront fournies.

POLITIQUE D'ANNULATION

Toute annulation doit être signalée par courriel au studio@maisonpouurladanse.ca ou par téléphone au 418 476-5013, poste 309 avant la tenue de l'activité selon les délais indiqués à la page suivante.

Aucun frais d'annulation ne sera applicable dans les cas suivants : apparition de symptômes en lien avec la COVID-19, contact direct avec une personne ayant été déclarée positive à la COVID-19 ou résultat positif à la COVID-19.

Pour toute autre annulation préventive, la politique d'annulation en vigueur s'appliquera :

Location ponctuelle et session de cours

- Plus de 72 h avant la réservation : aucun frais de location
- Entre 72 et 24 h avant la réservation : 50 % des frais de location
- Moins de 24 h avant la réservation : 100 % des frais de location

Résidences et événements

- Plus de 10 jours avant la réservation : aucun frais de location
- Entre 7 et 10 jours inclusivement avant la réservation : 50 % des frais de location
- Moins de 7 jours avant la réservation : 100 % des frais de location

DES QUESTIONS?

studio@maisonpouurladanse.ca
418 476-5013

